



### **Termes de référence du Comité social et éthique de Vista Banking Group**

Le Comité doit effectuer les activités suivantes :

1. Assurer la conformité à ces politiques, en développant des programmes de formation pour le personnel sur l'éthique professionnelle
2. Prendre en compte les demandes de conseils en ce qui concerne les éventuels conflits d'intérêts réels ou potentiels, ou autres aspects éthiques en matière de comportement
3. Enquêter au sujet des situations et résoudre les situations qui présentent un conflit entre certains types de comportement et les valeurs que prône le Groupe
4. Veiller à la composition appropriée du Conseil d'administration en étudiant la composition du Conseil d'administration, son mélange de compétences, et la proportion relative d'administrateurs exécutifs et d'administrateurs non exécutifs
5. Étudier les nominations/candidats proposés pour les postes d'administrateur, leurs qualifications, leur expérience et leurs compétences techniques et, au mieux de leur jugement, proposer des recommandations appropriées au Conseil d'administration
6. Estimer l'indépendance d'un administrateur proposé
7. S'informer sur l'affiliation aux comités du Conseil d'administration, et identifier et examiner les candidats proposés pour adhérer aux comités
8. Examiner la stratégie des ressources humaines (RH) en prenant en compte le capital humain dans toutes ses dimensions (recrutement, formation, évaluation, récompense)
9. Passer en revue, mettre en application et réviser chaque année les politiques et procédures des ressources humaines et de la formation du Groupe et l'exploitation de la fonction RH, au nom du Conseil d'administration
10. Présenter des propositions pour la rémunération des membres du Conseil d'administration et des
11. membres de la haute direction du Groupe, y compris la rémunération en lien avec la performance et les mesures d'encouragement, le cas échéant
12. Étudier et approuver la rémunération des employés
13. Examiner les développements et changements qui interviennent dans le cadre des exigences légales, réglementaires et comptables, et leur impact sur les politiques de gestion de l'actif-passif, du financement, des liquidités et du capital





### **Gestion du bilan**

- Évaluer la robustesse des prévisions des taux d'intérêt et prendre en compte les expositions structurelles du Groupe, y compris l'évaluation des scénarios de simulation de crise appropriés, et énoncer les mesures à prendre
- Passer en revue la performance au niveau du revenu net d'intérêt du Groupe pour identifier une éventuelle compression des marges et formuler des mesures adéquates
- Assurer la totale divulgation des actifs et passifs éventuels et les obligations ou engagements contractuel(le)s importants, à tout moment, conformément aux politiques de la banque et aux exigences réglementaires

### **Capital**

- Étudier le caractère approprié de la structure du capital du Groupe, en tenant compte des exigences réglementaires futures et de la gestion globale du risque de la banque
- Veiller à ce que le Groupe soit en parfaite conformité avec l'exigence minimale réglementaire en matière de capital
- Prendre en compte les besoins en capital de la banque et le processus de levée de capital
- Évaluer le caractère approprié des scénarios de simulation de crise par rapport à la position de la banque en matière de capital et formuler les mesures requises

### **Financement**

- Étudier le profil de financement du Groupe et songer à la diversification, au coût et à la robustesse des sources de financement
- Examiner les besoins en financement, c.-à-d. à la fois réels et anticipés
- Apprécier les scénarios de simulation de crise en relation avec les positions de financement et formuler des mesures appropriées

### **Liquidités**

- Étudier et évaluer la gestion des liquidités dans le Groupe en fonction du cadre et des politiques définis par le Conseil d'administration, le cas échéant, et énoncer des mesures adéquates
- Évaluer les résultats des scénarios de simulation de crise en relation avec la position du Groupe en matière de liquidités et élaborer des politiques appropriées
- Passer en revue les rapports de liquidités, y compris les ratios de liquidité
- Revoir les activités relatives au risque de gestion des liquidités, y compris les activités de couverture

